

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors de la séance du conseil du 17 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-374 : RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES PRIVÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS PAR LES ENTREPRENEURS

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome à Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 8^e jour de juin 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CONTACT SERVICE BROSSARD (450) 923-6311.